SOUTIEN À L’ACCÈS AUX SERVICES

Le **Soutien à l’accès aux services** finance les artistes individuels qui s’auto-identifient comme sourds, handicapés ou vivant avec une maladie mentale, de même que les groupes et organismes qui consacrent la majorité de leurs ressources au soutien de ces communautés. Cette subvention supplémentaire apporte une contribution couvrant le coût des services et des mesures de soutien expressément requis pour réaliser un projet ayant reçu une subvention d’un programme du Conseil des arts du Canada (cette subvention initiale sera dorénavant appelée [**subvention associée**](http://conseildesarts.ca/glossaire/subvention-associee)).

**Type de subvention** – [**supplément**](http://conseildesarts.ca/glossaire/supplement-a-une-subvention) à la subvention associée

**Date(s) limite(s)** – Vous pouvez soumettre une demande de soutien à l’accès avec votre demande associée, et jusqu’à 90 jours après avoir reçu les résultats de votre demande associée.

Pour les subventions composites et de base, les candidats doivent présenter une demande de soutien chaque année. La demande de soutien pour la première année est déposée au moment de présenter la demande, et la demande de soutien pour les années ultérieures est déposée au moment de soumettre la mise à jour annuelle. Veuillez communiquer avec votre agent de programme si cela s'applique à vous.

**Montant de la subvention** – établi en fonction de vos coûts liés à l’accès aux services

**Annonce des résultats** – Les candidats qui présentent une demande de Soutien à l’accès en même temps que leur demande de subvention associée recevront une réponse à leur demande de Soutien à l’accès dans leur lettre de résultat pour la subvention associée.

Les candidats qui présentent une demande de Soutien à l’accès après leur subvention associée seront avisés, par une deuxième lettre, au sujet de leur demande de Soutien à l’accès, au plus tard 6 mois après la date de la demande de subvention associée.

# Je veux présenter une demande — Que dois-je savoir d’autre?

# Candidats - Qui peut soumettre une demande?

Les artistes individuels doivent :

* s’auto-identifier comme sourds, handicapés ou vivant avec une maladie mentale
* être admissibles aux programmes du Conseil des arts

Les groupes et organismes doivent :

* avoir fait approuver leur profil de groupe ou organisme avec le mandat de soutenir les artistes qui sont sourds, handicapés ou qui vivent avec une maladie mentale
* consacrer la majorité (51 % ou plus) de leurs activités, contenu artistique et ressources financières et humaines au soutien de ces communautés artistiques
* être admissibles aux programmes du Conseil des arts

Votre admissibilité à ce programme est déterminée en fonction de votre profil créé dans le portail et approuvé par le Conseil.

Si vous êtes admissible au Soutien à l’accès, vous êtes également admissible l’[Aide à la production d’une demande](http://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire), c’est-à-dire à une somme servant à payer quelqu’un qui vous aidera avec le processus de demande si vous éprouvez des difficultés.

**Dépenses - Qu'est-ce qui est admissible?**

Une contribution couvrant le coût des services et des mesures de soutien liés aux handicaps requis pour réaliser vos activités, notamment (sans s’y limiter) :

* interprétation en langage gestuel
* un accompagnateur ou un travailleur de soutien
* un transcripteur ou réviseur spécialisé
* un coordonnateur ou assistant de projet personnel
* un guide ou une personne décrivant les éléments visuels
* la conversion de documents en formats accessibles
* la location de l’équipement spécialisé nécessaire à votre accès ou votre soutien

Les dépenses non admissibles comprennent :

* les dépenses en immobilisations importantes (l’achat d’un fauteuil roulant, d’un véhicule ou d’un ordinateur, ou encore des rénovations, par exemple)
* les services et mesures de soutien nécessaires aux activités quotidiennes (p. ex. : soins à domicile, thérapie, médication, etc.)
* les services et mesures de soutien qui n’ont pas de lien direct avec vos activités financées
* les services et mesures de soutien pour lesquels une personne reçoit déjà une aide financière du Conseil des arts du Canada
* les services et mesures de soutien pour lesquels vous recevez déjà une aide financière d’un autre organisme
* les dépenses engagées avant la soumission de votre demande de Soutien à l’accès ou après la soumission de votre rapport final
* les dépenses engagées avant la date de début de votre subvention associée ou après la soumission de votre rapport final

# Évaluation — Comment se prennent les décisions?

Votre demande de **Soutien à l’accès aux services** sera évaluée par un agent de programme bénéficiant des conseils et de la collaboration de l’agent, Arts et handicap ou d’autres experts, au besoin, en s’appuyant sur les critères suivants :

* un budget raisonnable
* le lien direct entre le soutien et la réalisation des activités de votre subvention associée

Pour recevoir cette subvention supplémentaire, votre demande de subvention associée doit être retenue.

# Renseignements requis et documentation d’appui - Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?

Lorsque votre inscription sur le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements sur :

* la justification et une description détaillée des services et mesures de soutien requis pour mener à terme les activités proposées ou financées.
* votre budget

# Versement de la subvention et rapports finaux

Si votre demande est retenue, vous devez tout d’abord remplir le Formulaire d’acceptation de la subvention associée afin de recevoir cette subvention. Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [**ici**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention).

Il n’est pas nécessaire de soumettre un rapport final distinct sur cette subvention supplémentaire; vous devez plutôt rendre compte des fonds de Soutien à l'accès dans le rapport final de votre subvention associée.

# Coordonnées

Nous vous suggérons de parler avec l’[agent de programme](https://conseildesarts.ca/contactez-nous/agents) responsable de votre subvention associée avant de soumettre une demande.

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s’agit pas d’un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veuillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l’extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

Description: réponse obligatoire = requis

## DESCRIPTION DES SERVICES ET MESURES DE SOUTIEN

1. **Nommez votre demande.** (environ 10 mots)réponse obligatoire

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.

1. **Indiquez le numéro de référence** de la demande de subvention associéeréponse obligatoire

Vous trouverez le numéro de référence dans l’accusé de réception que vous avez reçu par voie électronique.

## BUDGET

1. **Montant total demandé du Soutien pour l’accès aux services**réponse obligatoire

Ce montant doit correspondre au total des montants demandés dans la Description détaillée et la ventilation des coûts indiquée ci-dessous.

Même si votre demande est retenue, il se peut qu’on ne vous accorde pas la totalité du montant demandé.

1. **Description détaillée et ventilation des coûts**réponse obligatoire

Décrivez en détail les services et mesures de soutien requis pour réaliser les activités proposées ou financées.

La description détaillée doit comprendre le plus de détails possible et indiquer pourquoi les mesures de soutien ou les services sont requis pour réaliser vos activités.  
**Par exemple :**

| **Description** | **Ventilation des coûts** |
| --- | --- |
| J’ai besoin d’interprètes en langage gestuel lors d’un voyage de Montréal à Ottawa pour communiquer avec mon chef scénariste. Je vais devoir embaucher 2 interprètes pour une période de 3 heures au taux horaire de 80 $ chacun. Je devrai rencontrer mon chef scénariste trois fois durant le projet. | 2 interprètes à 80 $/h x 3 h = 480 $  x 3 rencontres = 1 440 $ |
| Déplacement des interprètes en langage gestuel (2 billets d’autobus aller-retour de Montréal à Ottawa à 75 $ chacun). | 2 billets à 75 $ chacun = 150 $  x 3 voyages = 450 $ |
| TOTAL DE LA DEMANDE | 1 890 $ |